

PLAN DE COURS

ECA-1010-02	Environnement économique de l'entreprise	1^{er}
Sigle du cours et numéro de groupe	Titre du cours	Niveau (Année)

1. DESCRIPTION DU COURS

Bien cerner les différentes composantes du monde économique ayant une influence sur l'évolution de l'entreprise. Ainsi, sont pris en compte les facteurs qui affectent le fonctionnement de l'entreprise dans un horizon de court et moyen termes. Sont considérés des agents économiques et des politiques économiques ayant une origine régionale, nationale et internationale. L'étude de ces divers éléments facilite la compréhension des variables susceptibles d'affecter la bonne marche de l'entreprise et plus particulièrement celle des PME.

Identification et portée des principaux indicateurs économiques; influence de l'inflation et du chômage sur l'entreprise; éléments de la stratégie mise en œuvre à l'échelon local et régional pour favoriser la création ou la consolidation de l'entreprise; l'entreprise à l'âge de la mondialisation (les ajustements nécessaires et le rôle des grandes organisations internationales); l'impact de la consommation et des investissements publics sur l'entreprise; les facteurs ayant une influence sur les investissements privés; la politique monétaire et budgétaire et leurs conséquences sur les orientations de l'entreprise; l'ouverture des marchés et ses conséquences sur les PME.

2. OBJECTIF GÉNÉRAL DU COURS

Il s'agit en fait d'étudier et de comprendre les différents phénomènes économiques d'ordre macroéconomique, externes à l'entreprise, qui interfèrent sur le comportement et la performance de celle-ci. Ces facteurs sont, d'une part, le fonctionnement du système économique national avec les grands agrégats nationaux et des notions telles que : P.N.B., l'investissement, l'épargne globale, le taux d'intérêt, le chômage et l'inflation, la croissance, les cycles et la productivité. D'autre part, nous étudierons la gouvernance de ce système national par le gouvernement : le rôle du gouvernement dans l'économie : les dépenses publiques, le fardeau fiscal, les déficits publics, la dette nationale, les pôles de compétitivité, etc. Puis, ce sont les contraintes ou opportunités de l'économie ouverte à l'international (balance commerciale, balance des paiements, mouvements de changes, de capitaux, accords internationaux, etc.).

3. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

À la fin de ce cours, l'étudiant sera en mesure de comprendre :

- La nature, les origines et les conséquences de plusieurs phénomènes macroéconomiques tels que le chômage, l'inflation et la croissance.
- Le rôle des politiques économiques telles que la politique monétaire et budgétaire.
- Les préalables pour que ces politiques aient des retombées réelles.

4. CONTENU ET CALENDRIER DÉTAILLÉ

Date	Contenu	Lectures, travaux et directives	Remise des travaux/Examens
16 janvier 2012	Thème 1 : Introduction Thème 2: La demande, l'offre et l'équilibre de marché.	Mankiw p. 3-10, encadré p. 17, chapitre 2, p.39-47. Chapitre 4 de Mankiw. Voir aussi le site de travaux pratiques en économie : http://economie.sif1020.com/	
23 janvier 2012	Thème 3 (partie 1) : Les indicateurs macroéconomiques.	Chapitres 5, 6 et 9 (sauf après p. 215).	
30 janvier 2012	Thème 3 (partie 2) : Les indicateurs macroéconomiques (suite).	Chapitres 5, 6 et 9 (sauf après p. 215) de Mankiw.	
06 février 2012	Thème 4: La production, croissance économique et le niveau de vie à long terme.	Chapitre 7 (sauf p.147-153 et l'annexe) de Mankiw.	L'énoncé du premier exercice sera publié en ligne.
13 février 2012	Thème 5: La dynamique de l'épargne et l'investissement à long terme.	Chapitre 8 (sauf après p. 181), 12 (pages 281 à 297) et 13 (pages 311 à 316) de Mankiw. Voir aussi le site de travaux pratiques en économie : http://economie.sif1020.com/	
20 février 2012	Thème 6: L'économie à court terme - La conjoncture macroéconomique.	Chapitre 14 de Mankiw.	Remise du premier exercice par les étudiants.
27 février 2012	Thème 7: L'économie à court terme - Le taux de change.	Annexe du chapitre 15, pages 415 à 422.	Remise des copies du premier exercice aux étudiants.
12 mars 2012	Examen Intra-trimestriel		L'énoncé du deuxième exercice sera publié en ligne.
19 mars 2012	Thème 8: L'économie à court terme – La monnaie et la politique monétaire.	Chapitres 10, 11 (pages 257 à 277) et 15 (pages 375 à 390) de Mankiw.	
26 mars 2012	Thème 9: L'économie à court terme - La politique budgétaire.	Chapitre 15 (pages 390 à 414) de Mankiw.	Remise du deuxième exercice par les étudiants.
02 avril 2012	Analyse appliquée de la conjoncture à l'aide des concepts vus en classe.	Des articles de journaux qui traitent de la conjoncture.	Remise des copies du deuxième exercice aux étudiants / L'énoncé du troisième exercice sera publié en ligne.
16 avril 2012	Thème 10: Les crises financières : une analyse des dernières grandes crises.		Remise du troisième exercice par les étudiants.
23 avril 2012	Thème 11: Commerce mondial et institutions internationales.	Chapitre 3 de Mankiw. Voir documents déposés sur le portail de cours.	Remise des copies du troisième exercice aux étudiants.
30 avril 2012	Examen final		

5. FORMULES PÉDAGOGIQUES UTILISÉES

- Des notes de cours (disponibles sur le site du cours) seront utilisées pendant les séances.
- Des lectures pour chaque thème seront suggérées. Il est fortement recommandé de faire les lectures à l'avance.
- Des séances de travaux pratiques seront organisées durant la session (le calendrier vous sera communiqué par courriel). Il est à noter que ces séances sont facultatives mais fortement recommandées.
- Trois petits exercices seront à réaliser en groupe de trois étudiants. Ils seront disponibles sur le portail du cours. Une pénalité sera imposée pour les exercices rendus après la date de remise.
- Des exercices interactifs Internet en économie sont aussi disponibles : <http://economie.sif1020.com/>

6. BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages obligatoires pour le cours :

MANKIWI, N. Gregory; BELZILE, Germain & PÉPIN, Benoît, **Principes de macroéconomie**, Groupe Modulo, 2010. Ce livre est disponible à la Coopérative universitaire de l'UQTR.

Références complémentaires :

JACQUEMIN, Alexis; TULKENS, Henry; MERCIER, Paul. **Fondements d'économie politique**, Éditions De Boeck Université, 3^e édition, Bruxelles, 2001.

Les chapitres pertinents de ce livre sont disponibles légalement et gratuitement sur le portail du cours.

KRUGMAN, Paul; WELLS, Robin. **Macroéconomie**, 2e édition, Éditions De Boeck Université, Bruxelles, 2009.

PARKIN, Michael; BADE, Robin & CARMICHAEL, Benoît, **Introduction à la macroéconomie moderne**, 4e édition, Éditions du renouveau pédagogique, Montréal, 2011.

STIGLITZ, Joseph E.; WALSH, Carl E. & LAFAY, Jean-Dominique. **Principes d'économie moderne**, 3e édition, Édition de Boeck Université, Bruxelles, 2007.

Les lectures complémentaires, les articles de presse ainsi que les exercices seront disponibles sur le portail du cours.

7. AUTRES INDICATIONS

- Il est à noter que les heures de disponibilité sont : tous les lundis (sauf les jours fériés et semaines de relâche) de 10 h 30 à 12 h ou sur rendez-vous.
- Les étudiants peuvent également adresser leurs questions par courriel (Frederic.Laurin@uqtr.ca) ou sur le forum de discussion du portail de cours.

PROFESSEUR	<input checked="" type="checkbox"/>	(Cochez la case appropriée)	DÉPARTEMENT DES SCIENCES DE LA GESTION
CHARGÉ DE COURS	<input type="checkbox"/>		
Frédéric Laurin			
SIGNATURE :			SIGNATURE DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE

L'original du plan de cours est déposé au Département des sciences de la gestion

Fiche d'évaluation

ECA-1010-02	Environnement économique de l'entreprise	1 ^{er}
Sigle du cours et numéro de groupe	Titre du cours	Niveau (Année)

NOTE : Dans un cours de trois (3) crédits ou plus, aucun des éléments (entrevue, examen, rapport, test ou autre) de l'évaluation des apprentissages ne peut compter pour plus de 50 % de la note finale de l'étudiant, à moins que le doyen ait autorisé au préalable un pourcentage différent pour un cours dont les objectifs et les modalités pédagogiques le justifient. Toute demande de dérogation auprès du doyen doit faire l'objet d'une recommandation favorable du directeur du département et du ou des directeurs de comité de programme concernés.

Sauf dans les cours à formule particulière ou dérogeant au calendrier universitaire (intensif, de moins de trois crédits, s'échelonnant sur plus d'un trimestre, stage, projet d'application, etc.), un élément d'évaluation comptant pour au moins 20 % de la note finale doit être administré et corrigé assez tôt au cours du trimestre pour que les résultats soient connus des étudiants avant la date limite d'abandon sans mention d'échec au dossier universitaire et sans remboursement prévue à l'article 4.14 du présent règlement.

Lorsque les modalités d'évaluation dans un cours comportent à la fois des éléments à caractère individuel et d'équipe, les éléments à caractère individuel doivent compter pour au moins 60 % de la note finale de l'étudiant, à moins que le doyen ait autorisé au préalable une pondération différente pour un cours dont les objectifs et les modalités pédagogiques le justifient. Toute demande de dérogation auprès du doyen, doit faire l'objet d'une recommandation favorable du directeur du département et du ou des directeurs de comité de programme concernés.

Dans le cas où les modalités d'évaluation comportent à la fois des éléments à caractère individuel et d'équipe, un enseignant peut, s'il le précise dans la fiche d'évaluation, exiger que les étudiants obtiennent une note minimale en rapport avec l'ensemble des éléments à caractère individuel prévus dans la fiche d'évaluation. Il peut également attribuer une note individuelle aux étudiants pour des travaux d'équipe.

L'évaluation de la qualité du français peut représenter jusqu'à 25 % de la note finale de l'étudiant dans tout cours de premier cycle, pourvu que les modalités en soient précisées dans la fiche d'évaluation.

DÉLITS ET SANCTIONS DISCIPLINAIRES

ARTICLE 2 DÉLITS

2.1 Aux fins du présent règlement, l'expression « délit » désigne le fait de commettre, de même que toute tentative, participation ou incitation à commettre, les actes suivants:

2.1.1 tout acte ou manœuvre visant à tromper quant au rendement scolaire ou à la réussite d'une exigence relative à une activité pédagogique ou à une admission.

2.1.2 tout acte ou manœuvre commis à l'occasion d'une activité pédagogique portant atteinte à l'intégrité, à la dignité, à l'honneur ou à la réputation d'un membre de la communauté universitaire par quelque moyen de communication que ce soit.

2.1.3 tout acte ou manœuvre commis à l'occasion d'une activité pédagogique contraire à des règles de conduite adoptées par une instance, un département, un comité de programme ou une autre unité de l'Université, ou à des règles en vigueur dans un organisme externe qui sont applicables à un étudiant notamment dans le cadre d'un cours de stage ou d'internat.

2.2 Sans restreindre la portée générale de l'article 2.1, les actes suivants sont considérés comme « délits » a) plagier, de quelque façon que ce soit, lors d'une activité d'évaluation;

- a) plagier, de quelque façon que ce soit, lors d'une activité d'évaluation;
- b) utiliser totalement ou en partie un texte ou une production d'autrui ou tout matériel obtenu par le biais de ressources informatiques, en le faisant passer pour sien, entre autres en omettant d'indiquer les références;
- c) présenter ou utiliser des méthodes ou résultats expérimentaux établis par d'autres personnes sans avoir au préalable obtenu l'autorisation écrite de ces personnes et sans en indiquer la référence;
- d) utiliser des documents ou du matériel non autorisé avant ou pendant une activité d'évaluation;
- e) obtenir frauduleusement les questions ou les solutions relatives à une activité d'évaluation;
- f) fournir ou obtenir toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, pour une activité d'évaluation;
- g) présenter un même texte ou une même production à des enseignants différents, simultanément ou successivement, sans avoir préalablement reçu l'approbation par écrit de l'enseignant recevant le texte ou la production;
- h) présenter un faux document ou faire une fausse déclaration, notamment aux fins d'obtenir une évaluation supérieure dans une activité pédagogique ou en vue de l'admission à un programme de l'Université;
- i) présenter à un organisme externe un faux document (diplôme, relevé de note, lettre de références, etc.) en le faisant passer pour un document officiel émis par l'Université;
- j) participer à une substitution de personnes lors d'une activité d'évaluation;
- k) falsifier des données dans un travail, et notamment dans un rapport de stage, un rapport de recherche ou de laboratoire, un essai, un mémoire, un mémoire-crédation ou une thèse;
- l) utiliser à des fins illicites des ressources informatiques de l'Université ou d'un organisme externe en lien avec l'Université, notamment dans le cadre d'un cours de stage ou d'internat.

ARTICLE 3 SANCTIONS

3.1 Tout étudiant ou groupe d'étudiants qui commet, tente de commettre, participe ou incite à commettre un délit peut se voir imposer :

- a) la réprimande;
- b) l'annulation de l'activité d'évaluation; la note finale de l'étudiant est alors calculée sur la base des autres éléments d'évaluation prévus au plan de cours;
- c) la reprise de l'activité d'évaluation, accompagnée ou non d'une limite maximale quant à la note pouvant être attribuée;
- d) l'échec (E) à l'activité d'évaluation ou à l'activité pédagogique, en autant que cet échec n'entraîne pas l'exclusion du programme par le biais d'un règlement applicable à l'étudiant;
- e) l'échec (E) à l'activité d'évaluation ou à l'activité pédagogique, même si cet échec entraîne l'exclusion du programme par le biais d'un règlement applicable à l'étudiant;
- f) la suspension du programme et l'interdiction de s'inscrire à toute activité pédagogique obligatoire ou optionnelle de celui-ci (à l'exception des cours institutionnels d'enrichissement) pour une durée ne pouvant excéder douze (12) mois;
- g) l'exclusion définitive du programme et l'interdiction de s'inscrire à toute activité pédagogique obligatoire ou optionnelle de celui-ci (à l'exception des cours institutionnels d'enrichissement);
- h) l'exclusion temporaire ou définitive de l'Université;
- i) l'annulation d'une attestation d'études ou d'un diplôme.

3.2 Dans le choix d'une sanction, le directeur de département, le doyen et le comité de discipline doivent notamment tenir compte de la nature du délit et, s'il y a lieu, des antécédents de même nature de l'étudiant.

DÉTAIL DES ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION

ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION	PONDÉRATION (%)			Date d'examen ou de remise des travaux
	Individuel	Équipe	Total	
	Un minimum de 60 % de la note globale	Maximum de 40 % de la note globale		
Examen intra	35 %	-	35 %	<i>12 mars 2012</i>
Exercice 1	-	10 %	10 %	<i>20 février 2012</i>
Exercice 2	-	10 %	10 %	<i>26 mars 2012</i>
Exercice 3	-	10 %	10 %	<i>16 avril 2012</i>
Examen final	35%	-	35 %	<i>30 avril 2012</i>
Total des éléments de l'évaluation	70 %	30 %	100 %	

PROFESSEUR	(Cochez la case appropriée)	DÉPARTEMENT DES SCIENCES DE LA GESTION
CHARGÉ DE COURS		
Frédéric Laurin		
SIGNATURE :		SIGNATURE DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE

L'original du plan de cours est déposé au Département des sciences de la gestion